

Vergerette annuelle

Erigeron annuus (L.) Desf.

F3-13

Description

Nom français : Vergerette annuelle
Famille : Astéracées
Origine : Amérique du Nord

Espèce exotique envahissante dont il est prouvé qu'elle cause des dommages à l'environnement selon la liste établie par l'OFEV (OFEV 2022). **Sa mise en circulation et sa plantation sont interdites** selon l'art. 37, LPrNP (al. 2 : prévention, al 3 : vente, plantation). Des mesures visant à lutter contre cette espèce doivent être entreprises (voir la fiche de lutte de l'espèce).

Caractéristiques morphologiques

Type

Plante herbacée annuelle ou bisannuelle.

Tige

La tige est dressée et ramifiée dans le haut.

Feuilles

Les feuilles sont alternes, vertes claires et velues sur les deux faces. Les feuilles inférieures sont lancéolées, atténuées en pétiole et à dents espacées et obtuses. Les feuilles supérieures sont lancéolées à linéaires, sessiles ou brièvement pétiolées.

Fleurs

Les inflorescences sont regroupées en corymbes lâches formées de capitules. Les capitules sont formées de fleurs ligulées, étalées et blanches pouvant virer au lilas. Les fleurs tubulées sont jaunes.

Floraison

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

Fruits

Akènes coiffées d'une aigrette blanche



© Atelier Nature et Paysage



© Atelier Nature et Paysage



© Atelier Nature et Paysage



© Atelier Nature et Paysage

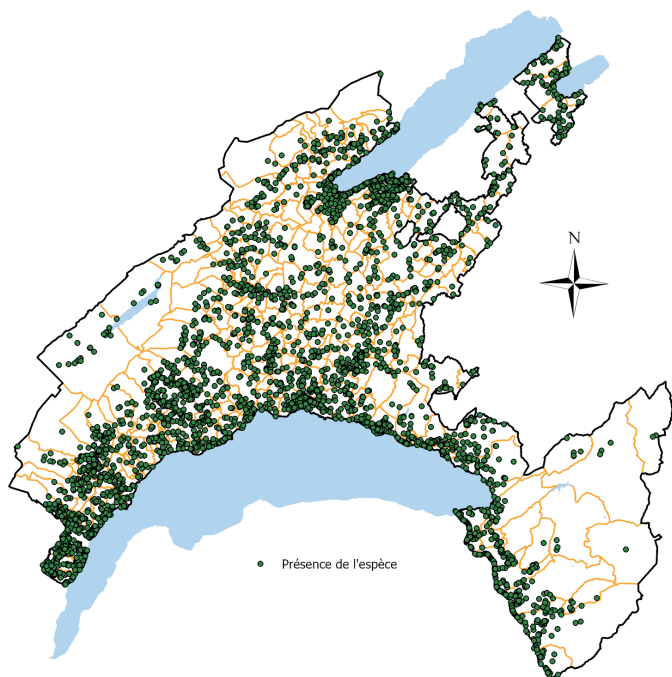
Habitat

En Amérique du Nord, la vergerette annuelle pousse dans les prairies alors qu'en Europe elle est apparue dans un premier temps dans les milieux perturbés. Elle s'est ensuite développée le long des axes de communication tels que les routes et voies ferrées, mais aussi sur les berges, sur des sols bien pourvus en éléments nutritifs. Elle a été introduite comme plante ornementale au 17^{ème} siècle et s'est naturalisée depuis longtemps. Elle n'est plus commercialisée aujourd'hui mais s'est largement répandue dans différents milieux ouverts. Aujourd'hui, elle se développe de plus en plus dans les prairies et pâturages maigres, milieux sensibles où croit une grande diversité de plantes protégées et peu concurrentielles. La vergerette est rarement signalée au-dessus de 1'000 mètres d'altitude, où les températures basses et les cycles de végétations courts limitent son expansion.

Mode de reproduction et dissémination

La reproduction asexuée chez la vergerette annuelle est très efficace. Une rosette basale se développe la première année, suivi du développement de la hampe florale. Les fleurs peuvent se développer l'année suivant l'apparition de la rosette. Une plante produit de 10'000 à 50'000 graines dispersées par le vent, sur plusieurs kilomètres. Les graines, issues de reproduction asexuée (sans fécondation), sont néanmoins fertiles et restent viables plus de 5 ans dans le sol.

Distribution dans le canton de Vaud (Etat 2024)



Espèce proche (confusion possible)

La vergerette annuelle peut être confondue avec de nombreuses espèces d'astéracées indigènes ou néophytes mais un examen attentif des plantes lèvera toutes confusions.

Dangers et raisons d'agir

Santé

Aucun effet sur la santé humaine ou animale n'est connu.

Economie

Sa prolifération dans les prairies de fauche réduit la production fourragère par les mécanismes de concurrence. La vergerette annuelle n'est pas consommée par le bétail, réduisant la valeur fourragère des pâturages infestés.

Biodiversité

Longtemps présente uniquement dans les milieux rudéraux, la vergerette annuelle se développe aujourd'hui dans des prairies et pâturages maigres où elle représente une menace pour la flore indigène digne de protection. Si la vergerette annuelle vient à coloniser des altitudes supérieures en raison du réchauffement climatique, il est possible qu'elle s'hybride avec les espèces de vergerette alpines indigènes. La vergerette annuelle concurrence les autres espèces grâce aux inhibiteurs de germination présents dans ses fleurs.

Information, contacts

Info Flora : <https://www.infoflora.ch>

Direction générale de l'environnement
Division Biodiversité et Paysage (BIODIV)



Impressum

Editeur : © Direction générale de l'environnement (DGE) - Division Biodiversité et Paysage, 2024

Document réalisé sur la base des fiches d'information Info Flora 2014.

Conception graphique : Atelier Nature et Paysage

Carte : © Info Flora et DGE-BIODIV